

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 NOVEMBRE 2024**

Le 13 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2024

Présents : MM AZROU, KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, TRUJILLO, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoir : Elise ALLIRAND à Patricia VAN EGMOND Secrétaire de séance : André SERT-MARC

Ordre du jour :

- **Budgets 2024**
 - décision modificative budget principal / décision modificative budget parking
- **Travaux de couverture d'un escalier à Oz 3300**
 - **SATA** - Autorisation de passage / Opérations PIDA
- **Questions diverses**

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024 est approuvé.

Le point n°1 de l'ordre du jour BUDGETS 2024 est ajourné.

N°132.06.11.2024 -TRAVAUX DE COUVERTURE ESCALIER PUBLIC – OZ 3300

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 avril 2024 approuvant le projet de réalisation d'une couverture de l'escalier public reliant le parking de l'Olmet à la rue de la Giette et son enveloppe prévisionnelle. Il indique qu'une consultation a été faite pour la réalisation des travaux projetés et propose de retenir l'offre de l'entreprise COUVR'TOIT pour un montant de 65 927.34 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette offre et autorise le Maire à signer la commande correspondante ainsi que tout document nécessaire à la réalisation des travaux

N°133.06.11.2024 PIDA – AUTORISATION DE GRENADAGE DEPUIS HELICOPTERE SATA

Des opérations de grenadage depuis hélicoptère sont effectuées par la SATA dans le cadre de l'application du PIDA. Ces interventions nécessitent une autorisation préfectorale qu'il convient de renouveler pour la saison 2024-2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement des opérations de grenadage depuis hélicoptère pour l'application du PIDA 2024-2025 et la liste du personnel habilité à effectuer les interventions.

N°134.06.11.2024 SATA – Projet de travaux télécabine de Poutran

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de remplacement du télécabine de Poutran à réaliser par SATA Group dans le cadre de la convention de délégation de service public.

Les parcelles communales concernées par le projet sont cadastrées :

Section AD – n°239-243-244-236-245-64 / Section B – n° 686-2534 /Section A - n° 2202

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement et de remplacement de la télécabine de Poutran et autorise le passage et la construction de l'installation sur les parcelles communales ci-dessus mentionnées.

N°135.06.11.2024 Projet de travaux télécabine de Poutran – Parcelle AD 46

Une parcelle concernée par le projet cadastrée Section AD n° 46 doit être rétrocédée à la Commune par la SAEM TERRITOIRES 38 dans le cadre de la liquidation de ZAC de l'Olmet à venir.

Le Conseil Municipal doit valider le principe de construction et de passage à titre gratuit sur cette parcelle et autoriser la SAEM TERRITOIRES 38 à signer l'accord de droit de passage avec SATA Group.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le passage à titre gratuit et la construction de l'installation sur la parcelle cadastrée section AD n°46 et autorise la SAEM TERRITOIRES 38 à signer les documents formalisant cet accord.

Le Maire
Philippe SAGE.

CM du 13.11.2024

Le secrétaire de séance
André SERT-MARC

